

République Française

Département du Doubs

Arrondissement de  
Besançon

Canton de Saint-Vit

N° 2023/01/12/01

Date de convocation :

27/11/2023

Objet de la délibération :

Défibrillateur

Nota – Le Maire certifie

- que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la mairie d'Epeugney le

08/12/2023

que la convocation du Conseil Municipal avait été faite le

27/11/2023

- que le nombre des membres en exercice est de 13.

Le Maire

**Registre des Délibérations  
du Conseil Municipal de la Commune d'Epeugney  
Séance du 01 décembre 2023**

L'an deux mille vingt trois

Le premier décembre à vingt heures et trente minutes,  
Le Conseil Municipal de la commune d'Epeugney s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances après convocation légale, sous la présidence de M. Guillaume AYMONIN, Maire.

**Présents :** M. Guillaume AYMONIN, Mme Sonia DESTAING, M. CRETIN Guillaume, M. Romuald TAUVERON, M. Nicolas DEAU, M. William RUSTERHOLTZ, M. Éric CLEMENT.

**Absents excusés :** Mme Mégane GAUTHIER, M Gwenaël LE GALLO, M. David MARTIN, M. Jean-Michel CLEMENT

**Absents :** M. John WETZEL, M. Stéphane LOGUIOT.

**Procurations :** Mme GAUTHIER Mégane à M. Romuald TAUVERON, M. Jean-Michel CLEMENT à Mme Sonia DESTAING, M. Gwenaël LE GALLO à M. Nicolas DEAU.

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, Guillaume CRETIN ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ses fonctions qu'il a acceptées.

Mr le Maire a déclaré la séance ouverte.

Le Maire réaffirme la volonté de la commune d'acquérir un nouveau défibrillateur. La Société Franche Comté Défibrillateurs propose un défibrillateur extérieur pour un montant de 1 548 € TTC ; La maintenance serait assurée pour un coût de 100 € HT par an soit 400 € HT pour 4 ans. Il propose l'installation de ce défibrillateur à l'extérieur de la Pharmacie permettant ainsi un rééquilibrage du positionnement géographique des deux défibrillateurs dans le village.

Un contrat d'entretien pourrait être souscrit auprès de la même Société pour un montant annuel de 120 €/HT pour l'ancien défibrillateur qui lui serait positionné à la Sorbonne.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents et représentés de :

- Acquérir le défibrillateur pour l'installer à la pharmacie
- Souscrire à un contrat de maintenance à 400€ HT pour 4 ans pour le nouveau défibrillateur
- Souscrire à un contrat de maintenance pour le défibrillateur de la salle Sorbonne à 120€ HT par an

Fait et délibéré les jour, mois, an que dessus.  
Pour extrait conforme.

Le Maire,  
Guillaume AYMONIN

Le secrétaire de séance  
Guillaume CRETIN

